

Financement VAE

La procédure à suivre pour demander un financement de la démarche VAE diffère en fonction du statut de la personne et du financeur concerné.

Le coût de la VAE peut recouvrir :

- les **frais de recevabilité** (par exemple pour certaines Universités)
- les **droits d'inscription**
- les **frais d'accompagnement**
- les **frais de jury**
- les **frais annexes** (déplacements notamment)
- les **frais occasionnés par les formations obligatoires ou complémentaires recommandées** au candidat par le ministère ou l'organisme certificateur au terme de l'analyse de la recevabilité de sa demande.

Dans le cas d'une validation partielle (validation d'un ou plusieurs blocs de compétences mais pas de la totalité de la certification professionnelle), le parcours de validation peut intégrer une étape de formation qu'il conviendra de financer également.

Situation	Dispositif	Financeur
Salarié du secteur privé	Plan de développement des compétences Congé de VAE Compte personnel de formation (CPF), si co-investissement de votre part	Employeur
	Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et des consignations
	Congé de VAE Pro-A Montant forfaitaire de 3 000 euros (jusqu'au 30 juin 2021)	OPCO
	Montant forfaitaire de 2 000 euros (jusqu'au 30 juin 2021)	Transitions Pro
	Participation au financement + aides techniques et humaines, transport ...	Agefiph (pour les personnes en situation de handicap)
	Auto-Financement	Vous

Situation	Dispositif	Financier
En recherche d'emploi	Aide à la VAE (1200€ maximum) - AIF (Aide individuelle à la formation) pour les formations	Pôle emploi
	Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et des consignations
	Participation au financement + aides techniques et humaines, transport ...	Agefiph (pour les personnes en situation de handicap)
	Auto-financement	Vous
Agent de la fonction publique	Plan de formation Congé VAE	Votre administration
	Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et des consignations
	Auto-financement	Vous
Non salarié, profession libérale, exploitant agricole, commerçant, travailleur indépendant	Financement par le Fonds d'assurance formation (FAF) Compte personnel de formation (CPF), si co-investissement de votre part	FAF (Fifpl, Agefice, Fafsea ...)
	Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et des consignations
	Participation au financement + aides techniques et humaines, transport ...	Agefiph (pour les personnes en situation de handicap)
	Auto-financement	Vous

16/06/2021 - 09:11
